

MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

LA SOCIETE

DEPOT D'ACTES

- 1 copie du procès-verbal certifiée conforme par le représentant légal
- 1 copie des statuts mis à jour certifiée conforme par le représentant légal

AUTRES PIECES

- Si nécessaire, pouvoir nominatif en original signé par le représentant légal (sauf si le procès-verbal comporte la procuration donnée au mandataire).

Frais de greffe : 89,80 €

Autres tarifs : auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Tours 02 47 31 20 02